

COMMUNE DE LUNERAY -BUDGET PRINCIPAL-

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le budget principal de la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes de l'année 2018.

Le compte administratif 2018 du budget principal a été voté le 1^{er} avril 2019 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

A la clôture de l'exercice 2018, le compte administratif du budget principal fait apparaître un résultat global de 2 381 216,83 € se décomposant comme suit :

Excédent de fonctionnement cumulé :	+ 1 686 576,13 €
Excédent d'investissement cumulé :	+ 694 640,70 €
Restes à réaliser :	- 1 061 140,00 €

Résultat cumulé :	+ 1 320 076,83 €

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		1 269 855,44		873 184,09	0,00	2 143 039,53
Affectation du résultat		0,00				0,00
Opérations de l'exercice	1 322 757,27	1 739 477,96	822 897,44	644 354,05	2 145 654,71	2 383 832,01
TOTAUX	1 322 757,27	3 009 333,40	822 897,44	1 517 538,14	2 145 654,71	4 526 871,54
Résultats de clôture		1 686 576,13		694 640,70		2 381 216,83
Restes à réaliser			1 514 470,00	453 330,00	1 514 470,00	453 330,00
TOTAUX CUMULES		1 686 576,13	1 514 470,00	1 147 970,70	1 514 470,00	2 834 546,83
RESULTATS DEFINITIFS		1 686 576,13	366 499,30			1 320 076,83

➤ La section de fonctionnement :

Les recettes se sont élevées à 1 739 477,96 €.

Chapitre 70 « Produits de gestion courante » : 92 698,22 €

Ce chapitre concerne principalement les paiements effectués par les familles pour la restauration scolaire (53 268 €), les temps d'activités périscolaires (9 687 €) et l'accueil périscolaire (5 509 €).

D'autres recettes, moins importantes, sont enregistrées dans ce chapitre et notamment les concessions dans les cimetières (12 634,00 €), les remboursements de frais par des locataires de logements communaux et autres frais (9 688,79 €)...

Chapitre 73 « Impôts et taxes » : 1 009 377,93 €

Ce chapitre est alimenté par 2 sources importantes de recettes pour la commune : la fiscalité locale (618 494 €) et le reversement par la communauté de communes de la taxe professionnelle unique TPU (288 297,47 €).

Concernant la fiscalité locale :

Fiscalité attendue au BP 2018 : 614 550 €

Fiscalité reçue en 2018 : 618 494 €

Soit une différence positive de 3 944 €, et ce malgré un maintien des taux communaux d'imposition.

D'autres postes importants : le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources FNGIR (58 470 €) et le Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales FPIC (44 049 €).

Chapitre 74 « Dotations, subventions et participations » : 473 275,83 €

Ce chapitre concerne essentiellement les dotations de l'État.

La dotation globale de fonctionnement DGF est en baisse : 162 901 € contre 164 161 € en 2017. Tout comme : la dotation de solidarité rurale (120 506 € contre 121 490 €), la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (25 490 € contre 30 777 €) et le Fonds Départemental de la Taxe Professionnelle (35 360 € contre 40 539 €).

Une hausse de la dotation nationale de péréquation (30 921 € contre 25 914 €) et de la taxe additionnelle aux droits de mutation (55 567,83 € contre 49 535,88 €) permet toutefois quasiment de compenser ces pertes.

Ce chapitre comprend également la subvention versée par la communauté de communes pour aider au fonctionnement de la bibliothèque municipale (11 600 €).

Chapitre 75 « Autres produits de gestion courante » : 111 064,44 €

On trouve principalement dans ce chapitre l'encaissement des locations (97 454,79 €) et la redevance versée par la personne à qui la gestion du marché a été déléguée (9 576 €).

Chapitre 013 « Atténuation de charges » : 11 863,16 €

Ce chapitre comprend l'aide versée par l'Etat pour les contrats aidés (5 252,16 €) et le remboursement du supplément familial (6 611 €).

Chapitre 76 « Produits financiers » (3,05 €) et Chapitre 77 « Produits exceptionnels » (16 467,90 €)

On trouve ici notamment le produit de la vente d'un terrain sur la zone d'activités (3 000 €) et des indemnités de sinistres (11 413 €).

Chapitre 042 « Opérations d'ordre budgétaire » : 24 727,43 €

Les dépenses se sont élevées à **1 322 757,27 €**.

Chapitre 011 « Charges à caractères général » : 463 813,86 €

Il s'agit des dépenses pour le fonctionnement des structures et des services : eau, électricité, téléphone, chauffage, carburants, fournitures administratives, frais d'affranchissement, fournitures scolaires, livres de bibliothèque, les fournitures et les travaux d'entretien des bâtiments et des voiries, les contrats passés par la commune pour la fourniture des repas à la cantine, le nettoyage du marché et certaines activités sur le temps périscolaire, les contrats de maintenance, les frais liés aux fêtes et cérémonies (repas des aînés, colis de Noël ...), les taxes et redevances payées par la commune ...

Il faut noter une hausse des dépenses sur ce chapitre, due principalement au poste « Fêtes et cérémonies » dans lequel on trouve des dépenses exceptionnelles (médailles, sacs pour les foulées) et le paiement de 2 feux d'artifice : celui de 2018 mais également celui de 2017.

Chapitre 012 « Charges de personnel » : 655 626,18 €

Ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel.

On constate ici une baisse des dépenses qui provient du départ à la retraite d'un agent, remplacé par une personne avec moins d'ancienneté. Un agent est également parti en disponibilité courant 2017 ; il a d'abord été remplacé par un agent en contrat puis finalement son poste a été laissé vacant.

Chapitre 65 « Charges de gestion courante » : 87 603,22 €

Il s'agit principalement de dépenses afférentes :

-aux indemnités (et cotisations) du maire et des adjoints : 58 784,18 €

-aux subventions de fonctionnement aux associations : 24 942,00 €

Chapitre 66 « Charges financières » : 11 405,84 €

Cette dépense correspond au remboursement des intérêts de la dette.

Chapitre 042 « Opérations d'ordre budgétaire » : 104 308,17 €

➤ La section d'investissement

Sur l'exercice 2018, **822 897,44 € de dépenses** et **644 354,05 € de recettes** ont été réalisées en section d'investissement.

Les **recettes** se décomposent comme suit :

- subventions de l'Etat : 39 688,32 €
- subventions du Département : 2 467,00 €
- fonds de concours de la Communauté de Communes : 29 300,23 €
- participation pour voirie et réseaux et autre participation : 191 591,42 €
- remboursement du FCTVA : 53 096,12 €
- taxe d'aménagement : 22 625,39 €
- emprunts : 107 025,05 €
- divers : 819,09 €
- affectation du résultat : /€
- opérations d'ordre budgétaire : 197 741,43 €

Au niveau des **dépenses**, les principaux investissements ont été les suivants :

- travaux de couverture sur différents bâtiments communaux : 152 017,13 €
- remplacement des feux tricolores : 72 924,48 €
- travaux électriques, telecom et d'éclairage public : 64 787,55 €
- restauration du clocher de l'église (1ères dépenses) : 76 205,45 €

Le reste concerne de gros travaux d'entretien sur les bâtiments, terrains et voiries communaux (180 940,47 €), l'acquisition de gros mobilier et matériel (51 665,37 €) et des frais d'études pour de futurs gros projets (23 497,50 €). Par ailleurs, 73 989,80 € de capital d'emprunts ont également été remboursés.

➤ Les données synthétiques du compte administratif – Récapitulation

Section de fonctionnement :

- Recettes de fonctionnement : 1 739 477,96 €
- Dépenses de fonctionnement : 1 322 757,27 €

Section d'investissement :

- Recettes d'investissement : 644 354,05 €
- Dépenses d'investissement : 822 897,44 €

Principaux ratios

a) *Dépenses réelles de fonctionnement / population* : 538 €

b) *Produit des impositions directes/population* : 446 €

c) *Recettes réelles de fonctionnement / population* : 757 €

d) *Etat de la dette*

Encours total des dettes bancaires au 31 décembre 2018 : 496 305,81 €

Soit une dette par habitant de : 219 €

Annuités 2018 en capital des dettes bancaires : 73 989,80 €

Nouveaux emprunts contractés en 2018 : / 107 025,05€

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Luneray, le 2 avril 2019

Le Maire, Martial HAUGUEL

